

PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE en date du LUNDI 19 FEVRIER 2018

DATE de la CONVOCATION : 12 février 2018

NOMBRE de CONSEILLERS en EXERCICE : 32

NOMBRE de CONSEILLERS PRESENTS : 31

NOMBRE de VOTANTS : 31

ORDRE DU JOUR :

1/ Compétence Sociale

Présentation de la demande de subvention de fonctionnement 2018 et de subventions exceptionnelles par le Centre Social Marie-Louise Souty à CONLIE : intervention de M. SOREAU, président, et de M. HERRISSON, directeur,

2/ Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes (Gestion des Déchets – SPANC – Petite Enfance – Sillé Plage – Production d'Electricité – ZA Sillé – ZA Conlie) (*document joint*)

3/ Affectation de résultats 2017 du budget principal et des budgets annexes

4/ Administration Générale :

- a) Proposition de convention avec le SDIS relative à la disponibilité de sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail Création d'un poste d'adjoint technique - gardien de déchèterie -
- b) Election de délégués au PAID de MARESCHE
- c) Effacement de dettes

5/ Affaires et Questions diverses

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février à 20 heures 00, le Conseil de Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 12 février 2018, s'est réuni à la salle de réunion du Pôle Intercommunal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël METENIER, Président,

Etaient présents : M. Vincent HULOT, M. Joël GARENNE, M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIEBAUD, Mme Ginette SYBILLE, M. Dominique AMIARD, M. Dominique GENEST, M. Patrice GUYOMARD, M. Sylvain LETOURNEAU, Mme Sonia MOINET, M. Christian DEVAUX, M. Rémy MAUBOUSSIN, Mme Martine COTTIN, M. Jean LEBRETON, M. Jean-Luc VIAU, suppléant de M. Daniel LEFEVRE excusé, Mme Emmanuelle LEFEUVRE, M. Maurice HAMELIN, Mme Nathalie PASQUIER-JENNY, M. Roger COCHET, M. Joël BARRIER, M. Paul MELOT, M. Thierry DUBOIS, suppléant de Mme Françoise LEBRUN excusée, M. Gérard DUPONT, M. Alain HORPIN, M. Joël METENIER, M. Gérard GALPIN, M. Guy BARRIER, Mme Claire PECHABRIER, M. Eric POISSON, M. Michel BIDON, Mme Valérie LUNAZZI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés avec suppléants : M. Daniel LEFEVRE, Mme Françoise LEBRUN

Absents excusés : M. Jean-Paul BROCHARD

Mme Nathalie PASQUIER-JENNY a été désignée secrétaire de séance

N° 2018026DEL

Objet : Attribution Subvention de fonctionnement 2018 au Centre Social Marie-Louise Souty

M. le Président demande à ce que ce point soit traité à huis clos. Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité.

Considérant la demande de subvention de fonctionnement présentée par le Centre Social Marie-Louise Souty de CONLIE au titre de l'exercice 2018 et des documents joints à l'appui de ces demandes.

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à l'établissement d'une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention dépassant le seuil de 23 000 € défini par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant le placement en redressement judiciaire de la structure jusqu'au 17 mai 2018,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'allouer au Centre Social de CONLIE, pour l'exercice 2018, une subvention de fonctionnement d'un montant de 195 290€, (10.18€/hab.) afin de financer les actions suivantes :

☞ Fonctionnement Pilotage/Logistique AVS	:	57 756€	(3.01€/hab.)
☞ Famille Solidarité	:	68 045€	(3.55€/hab.)
☞ Activités Enfance Jeunesse	:	69 489€	(3.62€/hab.)

La subvention sera accordée par période de 6 mois par voie de convention et versée par douzième

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec l'association Centre Social Marie-Louise Souty de CONLIE, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 pour la subvention de fonctionnement 2018.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018.

N° 2018027DEL

Objet : ATTRIBUTION SUBVENTION au Centre Social Marie-Louise Souty à CONLIE

M. le Président demande à ce que ce point soit traité à huis clos. Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité.

Vu les demandes de subvention destinées à financer des investissements réalisés par le centre social Marie-Louise Souty à CONLIE pour l'année 2018

- Le conseil communautaire décide à l'unanimité** d'allouer une subvention exceptionnelle de 9 950€, soit
- . 2 450€ pour du matériel enfance/jeunesse dédié à l'ALSH
 - . 7 500€ pour du matériel et des installations informatiques

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018

N° 2018028DEL

Objet : ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE au Centre Social Marie-Louise Souty à CONLIE

M. le Président demande à ce que ce point soit traité à huis clos. Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité.

Vu la demande de subvention exceptionnelle du centre social Marie-Louise Souty d'un montant de 15 000€ en vue de renforcer le fonds de roulement de l'association,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'allouer au centre social Marie-Louise Souty à CONLIE une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000€.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018

N° 2018029DEL

Objet : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du Budget Général

(Monsieur Joël METENIER quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Gérard GALPIN, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2017 du budget Général)

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Joël METENIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	0	2 983 203,44 €	299 738,67 €	0	299 738,67 €	2 983 203,44 €
Opérations de l'exercice.....	5 911 443,95 €	5 765 039,42 €	3 075 016,38 €	1 739 787,44 €	8 986 460,33 €	7 504 826,86 €
TOTAUX	5 911 443,95 €	8 748 242,86 €	3 374 755,05 €	1 739 787,44 €	9 286 199,00 €	10 488 030,30 €
Résultats de clôture.....	0	2 836 798,91 €	1 634 967,61 €	0	1 634 967,61 €	2 836 798,91 €
Restes à réaliser...	0	0	1 786 832,78 €	1 628 442,98 €	1 786 832,78 €	1 628 442,98 €
TOTAUX CUMULES	5 911 443,95 €	8 748 242,86 €	5 161 587,83 €	3 368 230,42 €	11 073 031,78 €	12 116 473,28 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	2 836 798,91 €	1 793 357,41 €	/	/	1 043 441,50 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017 du Budget Général

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du Budget Gestion des déchets

(Monsieur Joël METENIER quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Gérard GALPIN, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2017 du budget Gestion des Déchets)

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Joël METENIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	0	670 430,03 €	0,00 €	29 752,05 €	0,00 €	700 182,08 €
Opérations de l'exercice.....	1 586 355,53 €	1 459 672,42 €	79 308,67 €	293 052,99 €	1 665 664,20 €	1 752 725,41 €
TOTAUX	1 586 355,53 €	2 130 102,45 €	79 308,67 €	322 805,04 €	1 665 664,20 €	2 452 907,49 €
Résultats de clôture.....	0	543 746,92 €	0,00 €	243 496,37 €	0	787 243,29 €
Restes à réaliser...	0	0	178,61 €	7 461,00 €	178,61 €	7 461,00 €
TOTAUX CUMULES	1 586 355,53 €	2 130 102,45 €	79 487,28 €	330 266,04 €	1 665 842,81 €	2 460 368,49 €
RESULTATS DEFINITIFS	0	543 746,92 €	0 €	250 778,76 €	0	794 525,68 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017 du Budget Gestion des déchets

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget gestion des déchets dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018033DEL

Objet : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du Budget SPANC

(Monsieur Joël METENIER quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Gérard GALPIN, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2017 du budget SPANC)

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Joël METENIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	0,00 €	30 419,78 €	0,00 €	1 704,93 €	0,00 €	32 124,71 €
Opérations de l'exercice.....	39 018,54 €	38 664,00 €	0,00 €	0,00 €	39 018,54 €	38 664,00 €
TOTAUX	39 018,54 €	69 083,78 €	0,00 €	1 704,93 €	39 018,54 €	70 788,71 €
Résultats de clôture.....	0	30 065,24 €	0,00 €	1 704,93 €	0	31 770,17 €
Restes à réaliser...	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	39 018,54 €	69 083,78 €	0	1 704,93 €	39 018,54 €	70 788,71 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	30 065,24 €		1 704,93 €	/	31 770,17 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017 du Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget SPANC dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018035EL

Objet : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du Budget Petite Enfance

(Monsieur Joël METENIER quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Gérard GALPIN, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2017 du budget Petite Enfance)

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Joël METENIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	37 936,03 €	0 €	19 992,26 €	0 €	57 928,29 €	0,00 €
Opérations de l'exercice.....	504 770,46 €	542 080,83 €	33 397,71 €	6 054,00 €	538 168,17 €	548 134,83 €
TOTAUX	542 706,49 €	542 080,83 €	53 389,97 €	6 054,00 €	596 096,46 €	548 134,83 €
Résultats de clôture.....	625,66 €	0 €	0 €	0	47 961,63 €	0,00 €
Restes à réaliser...	0	0	20 704,80 €	100 712,00 €	20 704,80 €	100 712,00 €
TOTAUX CUMULES	542 706,49 €	542 080,83 €	74 094,77 €	106 766,00 €	616 801,26 €	648 846,83 €
RESULTATS DEFINITIFS	625,66 €	/	/	32 671,23 €	/	32 045,57 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017 du Budget Petite Enfance

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget Petite Enfance dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018037DEL

Objet : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du Budget SILLE PLAGE

(Monsieur Joël METENIER laisse la présidence à Monsieur Gérard GALPIN, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2017 du budget Sillé Plage)

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Joël METENIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	415 859,79 €		19 570,24 €		435 430,03 €	0,00 €
Opérations de l'exercice.....	668 558,72 €	1 092 729,26 €	142 488,76 €	207 166,03 €	811 047,48 €	1 299 895,29 €
TOTAUX	1 084 418,51 €	1 092 729,26 €	162 059,00 €	207 166,03 €	1 246 477,51 €	1 299 895,29 €
Résultats de clôture.....	0	8 310,75 €	0 €	45 107,03 €	0	53 417,78 €
Restes à réaliser...	0	0	324 989,05 €	710 027,00 €	-385 037,95 €	0
TOTAUX CUMULES	1 084 418,51 €	1 092 729,26 €	487 048,05 €	917 193,03 €	861 439,56 €	1 299 895,29 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	8 310,75 €	/	430 144,98 €	/	438 455,73 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017 du Budget SILLE PLAGE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget Sillé Plage dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018039DEL

Objet : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du Budget Production d'Electricité

(Monsieur Joël METENIER quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Gérard GALPIN, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2017 du budget Production d'Electricité)

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Joël METENIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	5 305,02 €	0 €	0,00 €	4 365,99 €	5 305,02 €	4 365,99 €
Opérations de l'exercice.....	42 711,64 €	80 589,55 €	21 703,64 €	26 069,63 €	64 415,28 €	106 659,18 €
TOTAUX	48 016,66 €	80 589,55 €	21 703,64 €	30 435,62 €	69 720,30 €	111 025,17 €
Résultats de clôture.....	0	32 572,89 €	0 €	8 731,98 €	0	41 304,87 €
Restes à réaliser...	0	0	451,00 €	0	451,00 €	0
TOTAUX CUMULES	48 016,66 €	80 589,55 €	22 154,64 €	30 435,62 €	70 171,30 €	111 025,17 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	32 572,89 €	/	8 280,98 €	/	40 853,87 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017 du Budget Production d'Electricité

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget Production d'Electricité dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018041DEL

Objet : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du Budget ZA SILLE

(Monsieur Joël METENIER quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Gérard GALPIN, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2017 du budget ZA SILLE)

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Joël METENIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		228,67 €	1 153,76 €		925,09 €	
Opérations de l'exercice.....	251 886,13 €	282 968,93 €	245 369,93 €	248 688,13 €	497 256,06 €	531 657,06 €
TOTAUX	251 886,13 €	283 197,60 €	246 523,69 €	248 688,13 €	498 181,15 €	531 657,06 €
Résultats de clôture.....	0	31 311,47 €	0 €	2 164,44 €	0	33 475,91 €
Restes à réaliser...	0	0	0	0	0 €	0
TOTAUX CUMULES	251 886,13 €	283 197,60 €	246 523,69 €	248 688,13 €	498 181,15 €	531 657,06 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	31 311,47 €		2 164,44 €	/	33 475,91 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017 du Budget ZA SILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget ZA Sillé dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018043DEL

(Monsieur Joël METENIER quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Gérard GALPIN, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2017 du budget ZA CONLIE)

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Joël METENIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	0,00 €	0,00 €	94 394,04 €	0,00 €	94 394,04 €	0,00 €
Opérations de l'exercice.....	96 182,14 €	96 292,14 €	96 182,14 €	94 394,04 €	192 364,28 €	190 686,18 €
TOTAUX	96 182,14 €	96 292,14 €	190 576,18 €	94 394,04 €	286 758,32 €	190 686,18 €
Résultats de clôture.....	0	110,00 €	96 182,14 €	0	96 072,14 €	0 €
Restes à réaliser...	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	96 182,14 €	96 292,14 €	190 576,18 €	94 394,04 €	286 758,32 €	190 686,18 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	110,00 €	96 182,14 €	/	96 072,14 €	/

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017 du Budget ZA CONLIE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget ZA CONLIE dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018045DEL

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET GENERAL

Considérant qu'à la fin de l'exercice 2017, le résultat d'exploitation cumulé du budget général s'élève à 2 836 798.91€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 du budget général comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017		<i>TOTAL</i>
RESULTAT AU 31/12/16 Excédent		2 983 203.44€
Déficit.....		
Résultat au 31/12/2017		2 836 798,91 €
- Exécution du virement à la section d'investissement		1 793 357.41 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Excédent reporté (report à nouveau)		1 043 441,50 €

N° 2018046DEL

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET GESTION DES DECHETS

Considérant qu'à la fin de l'exercice 2017, le résultat d'exploitation cumulé du budget annexe Gestion des Déchets s'élève à 543 746.92€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 du budget Gestion des Déchets comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017		<i>TOTAL</i>
RESULTAT AU 31/12/16 Excédent.....		670 430.03€
Déficit.....		
Résultat au 31/12/2017		543 746.92 €
- Exécution du virement à la section d'investissement		0 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Excédent reporté (report à nouveau)		543 746.92€

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET SPANC

Considérant qu'à la fin de l'exercice 2017, le résultat d'exploitation cumulé du budget annexe SPANC s'élève à 30 065.24€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 du budget SPANC comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017	
	<i>TOTAL</i>
RESULTAT AU 31/12/16 Excédent	30 419.78€
Déficit.....	
Résultat au 31/12/2017	30 065.24 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Excédent reporté (report à nouveau)	30 065.24 €

N° 2018048DEL

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET PETITE ENFANCE

Considérant que le résultat d'exploitation cumulé du budget annexe Petite Enfance s'élève à la fin de l'exercice 2017 à -625.66€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 du budget Petite Enfance comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017	
	<i>TOTAL</i>
RESULTAT AU 31/12/16 Excédent.....	/
Déficit.....	37 936.03€
Résultat au 31/12/2017	-625.66 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Déficit reporté (report à nouveau)	625.66 €

N° 2018049DEL

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET SILLÉ PLAGÉ

Considérant que le résultat d'exploitation cumulé du budget annexe Sillé Plage s'élève à la fin de l'exercice 2017 à la somme de 8 310.75€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 du budget Sillé Plage comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017	
	<i>TOTAL</i>
RESULTAT AU 31/12/16 Excédent.....	/
Déficit.....	415 859.79€
Résultat au 31/12/2017	8 310.75 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Excédent reporté (report à nouveau)	8 310.75 €

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET PRODUCTION D'ELECTRICITE

Considérant que le résultat d'exploitation cumulé du budget annexe Production d'électricité s'élève à la fin de l'exercice 2017 à la somme de 32572.89€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 du budget Production électricité comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017	
	<i>TOTAL</i>
RESULTAT AU 31/12/16 Excédent.....	/
Déficit.....	5 305.02€
Résultat au 31/12/2017	32 572.89€
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Excédent reporté (report à nouveau)	32 572.89 €

N° 2018051DEL**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET ZA SILLE**

Considérant que le résultat d'exploitation cumulé du budget annexe ZA Sillé le Guillaume s'élève à la fin de l'exercice 2017 s'élève à 31 311.47€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 du budget ZA Sillé comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017	
	<i>TOTAL</i>
RESULTAT AU 31/12/16 Excédent.....	228.67€
Déficit.....	/
Résultat au 31/12/2017	31 311.47 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Excédent reporté (report à nouveau)	31 311.47 €

N° 2018052DEL**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET ZA CONLIE**

Considérant que le résultat d'exploitation cumulé du budget ZA de CONLIE s'élève à la fin de l'exercice 2017 à la somme de 110€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 du budget ZA Conlie comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017	
	<i>TOTAL</i>
RESULTAT AU 31/12/16 Excédent.....	/
Déficit.....	/
Résultat au 31/12/2017	110.00€
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Excédent reporté (report à nouveau)	110.00 €

Objet : Proposition de convention avec le SDIS relative à la disponibilité de sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail

Considérant que la communauté de communes emploie quelques agents sapeur-pompier volontaire,
Vu la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, relative à la protection sociale des sapeurs-pompier volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,

Vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompier

Vu le décret n°96-1004 du 22 novembre 1996 relatif aux indemnités horaires des sapeurs-pompier volontaires,

Vu la délibération du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe en date du 4 novembre 2011

Vu le projet de convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, et autoriser le président à signer cette convention.

Objet : Modification de statuts et élection de délégués au PAID de MARESCHE

Considérant la Loi NOTRe et le retrait du conseil départemental du Syndicat Mixte du PAID de Maresché,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise,

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la promotion du Parc d'Activités d'Intérêt Départemental de l'échangeur de Maresché, validé par le comité syndical du PAID de MARESCHE le 13 février 2018,

Considérant qu'il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,

Vu les résultats du scrutin,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

1. De prendre acte du retrait du Conseil départemental de la Sarthe du Syndicat Mixte du PAID de MARESCHE
2. D'approuver les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la promotion du Parc d'Activités d'Intérêt Départemental de l'échangeur de MARESCHE,
3. D'élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au dit syndicat :

Titulaires : M. Alain HORPIN M. Joël METENIER M. Gérard GALPIN

Suppléants : M. Joachim BELLESSERT M. Michel BIDON M. Paul MELOT

Objet : Effacement de dettes

Considérant :

- L'Ordonnance du Tribunal d'Instance du Mans réf. RG 35-17-001107 du 9 janvier 2018, et la situation 3259127311 du 05/02/2018 de la Trésorerie de CONLIE = 393€ (REOM 2015, 2016, 2017)
- L'ordonnance du Tribunal d'instance du Mans réf. 35-17-001123 DU 9 janvier 2018 et la situation 3258909124 du 14/02/2018 de la Trésorerie de CONLIE = 87.08€ (REOM 2017)
- L'ordonnance RG 35 17 001139 du 16 janvier 2018 et la situation de la trésorerie en date du 07 février 2018 = 228€ (REOM 2016 2017)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prendre acte de l'effacement des dettes présenté pour un montant total de 708.08€.

Les crédits seront inscrits à l'article 6542 du budget annexe Gestion des Déchets 2018.

N° 2018056DEL

Objet : Engagement de dépenses d'investissement

Considérant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

BUDGET SILLE PLAGE			crédits budgétaires	
chapitre	article		HT	TTC
20	2033	Frais insertion attribution des lots marché de <i>Construction des sanitaires et du poste de secours à Sillé Plage</i>		324,00 €

Dél. N° 2018026DEL -
Dél. N° 2018027DEL -
Dél. N° 2018028DEL -
Dél. N° 2018029DEL -
Dél. N° 2018030DEL -
Dél. N° 2018031DEL
Dél. N° 2018032DEL -
Dél. N° 2018033DEL -
Dél. N° 2018034DEL
Dél. N° 2018035DEL
Dél. N° 2018036DEL
Dél. N° 2018037DEL

Dél. N° 2018038DEL
Dél. N° 2018039DEL
Dél. N° 2018040DEL
Dél. N° 2018041DEL
Dél. N° 2018042DEL
Dél. N° 2018043DEL
Dél. N° 2018044DEL
Dél. N° 2018045DEL
Dél. N° 2018046DEL
Dél. N° 2018047DEL
Dél. N° 2018048DEL
Dél. N° 2018049DEL

Dél. N° 2018050DEL
Dél. N° 2018051DEL
Dél. N° 2018052DEL
Dél. N° 2018053DEL
Dél. N° 2018054DEL
Dél. N° 2018055DEL
Dél. N° 2018056DEL

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël METENIER, Président, lève la séance à 22 heures 00.

Vu pour être affiché le 26 février 2018 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,
Joël METENIER